

Règlement jeu concours

« Jeu concours anniversaire – 1 an de Ménage à gagner »

Article 1 - Organisateur

Le groupe A2micile Europe (Azaé - domaliance), installé au 9 Allée Cérès 67200 Strasbourg, organise un jeu concours dans le cadre de son quinzième anniversaire, du 1er octobre 2021 au 31 octobre 2021.

Article 2 - Présentation du jeu concours

2.1 - Participants

Ce jeu est gratuit et ouvert à toute personne, majeure, résidant en France, ayant bien renseigné les coordonnées personnelles suivantes : nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone et code postal. Aussi, faudra-t-il avoir répondu juste aux 3 questions du quiz.

2.2 – Durée et annonce des résultats

L'inscription au jeu concours sera possible sur toute la période du 1er octobre 2021 au 31 octobre 2021, compris. Au-delà de cette période toute inscription sera refusée.

Le jeu concours aura lieu le 2 novembre 2021 ; les gagnants seront, par la suite, informés par mention en story sur Instagram et Facebook et en post organique sur Facebook.

Article 3 - Modalités de participation

La participation au jeu concours requiert l'acceptation de ce règlement de jeu, ainsi que la participation à l'ensemble des conditions suivantes :

- Remplir correctement les champs de données personnelles
- Répondre correctement aux trois questions du quiz

Toute participation ne permettant pas d'identifier les coordonnées d'un participant sera considérée comme nulle.

Article 4 - Processus de sélection

Le jeu concours désignera le gagnant de manière totalement aléatoire, grâce à la fonction ALEA dans Microsoft Excel.

Article 5 - Dotation

Ce jeu concours prévoit 1 gagnant avec la dotation suivante : 1 an de ménage/repassage offert, à hauteur de 2heures de ménage/repassage par semaine.

Le tout constituant une valeur de 1976euros HT.

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu concours notamment pour des heures ou des prestations supplémentaires, sont entièrement à la charge du gagnant.

Ce prix ne pourra être réclamé sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Le gain n'est ni cessible, ni remboursable.

Sans réponse de la part du gagnant après 2 mois, la société organisatrice considérera, que celui-ci refuse définitivement le gain qui lui revenait de droit.

Ce dernier ne pourra plus en refaire la demande ultérieurement.

Dans le cas où la société Azaé venait à ne pas proposer ses services à proximité du domicile du gagnant, le groupe A2micile, se réserve le droit de proposer les services de la société domaliance à la place.

Article 6 - Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur les participants, par le groupe organisateur, à l'occasion du jeu concours, ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, hormis les cas où cette communication permettrait de satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'adresse email suivante : dpd@a2micile.com, ou à l'adresse postale suivante :

Groupe A2micile Europe
Jeu Concours Anniversaire Azaé « 1 an de ménage »
Délégué à la protection des données
9, Allée Cérès
67200 Strasbourg

La participation au jeu concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission.

Les données collectées sont les suivantes :

- Nom Prénom

- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Code postale

La finalité du traitement des données est la suivante :

- Nom Prénom : vous identifier dans le cadre du jeu concours
- E-mail, adresse postale et numéro de téléphone : vous contacter suite au jeu concours afin de vous remettre votre prix

Le lieu de conservation des données collectées : en France

La durée de conservation : 1 an après le jeu concours

Article 7 - Autorisation et responsabilités

La responsabilité d'A2micile Europe ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure telle que reconnue par la jurisprudence, ou tout événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu concours, l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions.

A2micile Europe pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation à ce jeu concours. A2micile Europe se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le gain aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A2micile Europe ne saurait donc être tenue responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système informatique des participants au jeu concours. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du jeu concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature. Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 31 octobre, 23h59. Seules la date et l'heure de réception des éléments du formulaire d'inscription complétés feront foi.

La responsabilité d'A2micile Europe ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du participant, notamment en cas d'envoi après l'heure et/ou la date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération. « L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation de la dotation par le bénéficiaire dès lors que le gagnant aura commencé à en profiter.

De même tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession de sa dotation est à l'entière charge du gagnant sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 8 - Propriété Industrielle et Intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu concours sont strictement interdites.

Article 9 – Acceptation et respect du règlement

La participation à ce jeu concours implique le plein accord des participants à l'acceptation du présent règlement, aux décisions concernant tout aspect de ce jeu concours, qui seront définitives et exécutoires et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par A2micile Europe. Toute déclaration inexacte, mensongère, toute fraude ou non respect du règlement par le participant entraînera sa disqualification et l'annulation de sa participation. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'acceptation du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du jeu concours.